

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 01428

Numéro SIREN : 821 876 752

Nom ou dénomination : FFD

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000104

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Valérie DENU, Présidente du Tribunal de Commerce de Grenoble,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SARL FFD sise 355 rue Henri Giraud 38420 LE VERSOUD, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 821 876 752 représentée par le Cabinet Laurence PERROUD, Maître Laurence PERROUD Avocate Bât. E 296 rue de la Béalière 38113 VEUREY-VOROIZE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

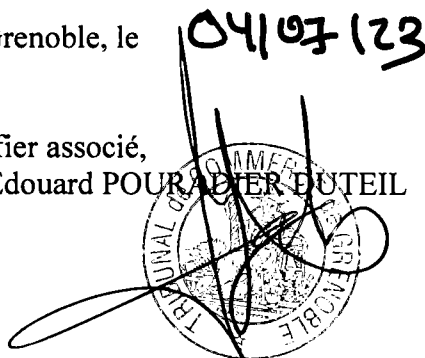
PROROGEONS jusqu'au 31/12/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de La SARL FFD sise 355 rue Henri Giraud 38420 LE VERSOUD, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 821 876 752,

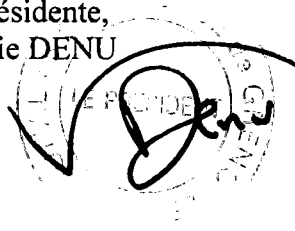
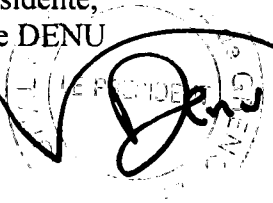
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grenoble, le

Le greffier associé,
Pierre Edouard POURAET DUTEIL

04/07/23


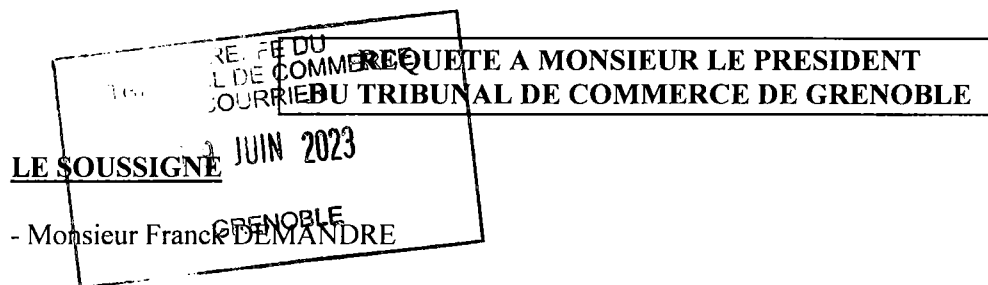

La Présidente,
Valérie DENU

Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.4 € TTC (21.25 € HT – 4.25 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



agissant au nom, pour le compte et en ma qualité de Gérant de la société à Responsabilité Limitée dénommée "FFD" au capital de 390.000 euros, dont le siège social est LE VERSOUD (38420) -- 355 rue Henri Giraud, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le n° 821.876.752,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER, MONSIEUR LE PRESIDENT

par le Ministère de Maître Laurence PERROUD, gérante de la SELARL Cabinet Laurence PERROUD, Avocate au Barreau de GRENOBLE, établie à VEUREY-VOROIZE (38113) – 296 rue de la Béalière, Bâtiment E

CE QUI SUIIT :

- que l'article L 223-26 du Code de commerce dispose que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice ;
- que la société FFD a connu d'importantes opérations de restructuration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, notamment d'apport de titres de sociétés,
- que les informations comptables relatives à ses nouvelles filiales lui ont été communiquées tardivement,
- qu'en conséquence de ce qui précède, les comptes au 31 décembre 2022 de la société FFD ne sont à ce jour pas encore sortis,
- que dans ces conditions, il apparaît nécessaire de solliciter dès à présent par requête auprès de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, un report de date pour l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'approbation des comptes.

En conséquence, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, vu les dispositions légales en vigueur,

Vouloir bien accorder à la société " FFD " un délai jusqu'au 31 décembre 2023 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

FAIT A VEUREY-VOROIZE
EN DEUX EXEMPLAIRES
LE 15 JUIN 2023